TMJ.-
REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 94-269 du 12 Août 1994

Chargeant Monsieur Désiré VIEYRA, Ministre d'Etat à la Présidence de la République, Chargé de la Coordination de l'Action Gouvernementale et de la Défense Nationale, de l'intérim du Président de la République pour compter du 17 Août 1994.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;

VU la Décision N° 91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;

VU le Décret N° 94-134 du 06 Mai 1994 portant composition du Gouvernement ;

VU le Décret N° 94-268 du 12 Août 1994 chargeant Monsieur Antoine Alabi GBEGAN, Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité et de l'Administration Territoriale de l'intérim du Président de la République pour compter du 13 Août 1994 ;

D E C R E T E :

Article 1er.- Pendant l'absence de Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement, en visite officielle en République Française, Monsieur Désiré VIEYRA, Ministre d'Etat à la Présidence de la République, Chargé de la Coordination de l'Action Gouvernementale et de la Défense Nationale est chargé d'assurer son intérim.

Article 2.- Il est délégué à Monsieur Désiré VIEYRA durant cette période, les pouvoirs de Chef du Gouvernement.

.../...

Article 3.- Le présent Décret qui abroge le Décret N° 94-268 du 12 Août 1994, sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 12 Août 1994

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Nicéphore SOGLO.-

Ampliations : PR 6 AN 4 CC 2 CS 2 MEPR-DN 4 AUTRES MINISTERES 19 SGG 4 DEPARTEMENTS 6 DC/MIL 2 JORB 1.-